

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2024

N° CS2024-57  
ACTUALISATION DU  
TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à quatorze heure quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

Convocation du : 06 décembre 2024

Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 05

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Max GIRIAT - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Marie - Pierre BERTHIER - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Claude MANILLIER - M. Jean-Claude TERRIER - M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Michel MERMIN - M. Eddi ETIENNE - Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Laurent DUPAIN suppléant de Mme Carole VINCENT

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne procuration à M. Jean-Claude TERRIER - M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD - Mme Nadine JACQUIER donne pouvoir à Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES - M. Patrice DUNAND donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

- Délégués excusés :

Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Christophe SONGEON - Mme

**Aurélié GODARD-CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - M. Bernard BOCCARD - M. Hubert BERTRAND - M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Luc SOULAT - M. Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Claude THABUIS - M. Yves MASSAROTTI - M. Cyril DEMOLIS - M. Yves CHEMINAL - Mme Nadine JACQUIER - M. Régis PETIT - Mme Nadine PERINET - Mme Carole VINCENT**

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

- Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 2024-44 en date du 4 octobre 2024 portant actualisation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2024, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- **Transformer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint administratif.**

### **Filière administrative :**

#### Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 4 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal territorial dont un à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 11 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

#### Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### Catégorie C :

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

### **Filière technique :**

#### Catégorie A

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget primitif 2024.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL		BP 2024		
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
<b>Total emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	4	4	
Attaché	A	11	10	7
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B			
Rédacteur	B	0	0	
Adjoint administratif	C	2	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>Total Filière administrative</b>		<b>20</b>	<b>18</b>	<b>7</b>
<b>Filière technique</b>				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C			
<b>Total Filière technique</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>20</b>	<b>7</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/12/2024

Publié ou notifié le 16/12/2024

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN

Le Président,  
Christian DUPESSEY

  
  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.